



Nombre de conseillers :
En exercice: 11
Présents: 11
Votants: 11

Date de convocation : 17 Novembre 2021
Date d'affichage : 17 Novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq novembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : M. Mmes : Claire BARBÉ, Julien BELLEGARDE, Patrice CATTÉ, Annabelle CORDIER, Joël DAUBAGNA, Monique LARRADET, Marjorie LETT, Yémima MUCHADA, Jean-Baptiste PROCOPE, Marie VERGNAULT formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Mme Monique LARRADET

Objet: Délibération modifiant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de CUQUERON:

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants

Vu la délibération n°2014-10-16-04 du 16 Octobre 2014 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Cuqueron au taux de 1%

Le Conseil Municipal de CUQUERON, décide, à l'unanimité,

DE MODIFIER sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2%,

DE NE PAS VOTER d'exonération.

La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures.

Fait à Cuqueron le 25 Novembre 2021.
Le Maire Lionel SANCHEZ

